

Genre du véhicule
Chariot de travail
(véhicule spécial) *

Marque de fabrique :

A T L A S

Type

1 6 0 2 E

Fiche d'homologation N°

CH 50 40 15

Constructeur H. WEYHAUSEN KG., Maschinenfabrik, D-2870 Delmenhorst
Identification sur la plaquette du constructeur "1602 E"
devant le N° du châssis "162 H"
Plaquette constructeur à droite, à l'avant sur la partie supérieure
N° du châssis à droite, sur le chariot, derrière l'essieu avant
Identification du moteur "F4L 912" plaquette, à droite, sur le bloc, au-dessous du démarreur
Importateur principal ALISA, Autos import et Machines S.A., 1211 Genève-26 et ALISA, Riedackerstrasse 1, 8153 Rümlang
Véhicule homologué 162 H 25 297

Châssis
Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8
Direction hydrostatique, assistance hydr. (système Orbitrol)
Transmission hydrostatique + boîte méc. compl. route/terrain
Nombre de vitesses 4 (2x2) Entraînement toutes roues
Frein de service air comprimé/hydraulique, air comprimé = 1 circ.,
hydraulique = 2 circuits,
à expansion interne, sur toutes les roues
Frein auxiliaire mécanique, à ressort, progressif, à expansion
interne, agissant sur l'arbre à cardan;
Frein d'arrêt ** à ressort
Ralentisseur -
Contrôle 2 circuits *** 2 contrôles de pression avec lampe témoin

Carrosserie excavatrice
Nombre de portes +) 1 Compteur de vitesse -
Ceintures sécurité av - ar -
Cale 310x160x190 mm Rétroviseurs ++) gauche / droite
Antivol -
Nombre de places 1 av. centre ar.
Dimensions intérieur extérieur
Longueur - 8000 Empattements 2550 /
Largeur - 2500 Essieu double av. ar.
Hauteur - 3500 Voies av. 1910 ar. 1910
Porte à faux av. 3950 Voies av. ar.
ar. 1500 ar.
Distance volant - vers l'avant du véhicule 5000 * Braquage ø g 15000 d 15900

Moteur
Marque DEUTZ Type F4L 912
Construction en ligne Temps 4
Carburant Diesel Position arrière
Refroidissement air Nombre cylindres 4
Alésage 100,0 Course 120,0
Cylindrée 3768 CV-impôt 19,19
Puissance en kW 54 (DIN) à U/min 2500
Bruit à l'arrêt 71,0 à U/min 1875
Silencieux 1 pot = 640 x ø 190 mm +++)
Mesure des gaz Bacharach = 3,0
Déparasitage -

Poids avant arrière total
Poids à vide 5750 7850 13600
Charge utile (poids à vide avec godet et lame niveleuse)
Poids total 13600
Poids garantis 16000
Pneus 10.00 - 20 10.00 - 20
Ply / bar 14 / 6,5 14 / 6,5
Charge 10640 10640
pour V max 50 50
Jantes 7,5 - 20 7,5 - 20
mécanique automatique
Gar. poids remorquable avec/sans frein
Garantie poids de l'ensemble
Poids remorquable testé
Charge garantie sur le toit
Vitesse maximale selon le constructeur 20,0 km/h
testée 19,0 km/h à U/min 2600 au moteur prise de force

Équipement §)	M	(E)	
Feux de route	M	(E)	
Feux de croisement	A	(E) dans M (E)	
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	-		
Clignoteurs	av -	AV	4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	I	(E) ar I (E)
Feux de gabarit	av	2+1/ A (E)	ar R (E)
Feux arrière de brouillard	-		
Feux complémentaires	-		
Eclairage plaque	-		
Essuie-glace	1/ balai		
Avertisseurs	1/ HELLA 003 399 ei 20021		avec/sans lave-glace
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	A T L A S 1 6 0 2 E		
Homologation N°	CH	5040 15	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant
Poids à vide	13600	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,19
Poids total	13600	Cylindres	3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : distance du volant - vers l'avant = 5000 mm
- **) Frein auxiliaire et d'arrêt : pression de service par réservoir frein de service; pression de libération de secours par soupape à 3 conduites, dans la cabine; desserage mécanique; démontage de la conduite d'air comprimé au cylindre et visser la vis spéciale.
- ***) Contrôle 2 circuits : 1 lampe-témoin bleu dans la cabine doit s'allumer lors de la commande du frein; les câbles de la partie supérieure et de la partie inférieure seront raccordés pour les courses se transfert.
- +) Sortie de secours : le pare brise s'ouvre vers l'extérieur.
- ++) Rayon de visibilité 12 m : bouché partiellement par le bras de l'excavatrice, à droite; 1 rétroviseur complémentaire est exigé (dimension 390 x 190 mm)
- +++) Insonorisation : - couvercle du moteur en plastique insonorisé;
- paroi plastique pour insonoriser le bruit du ventilateur d'aspiration dans le compartiment du moteur;
- tôle en plastique sous le moteur (non insonorisée).
- §) Équipement : la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs AV-latéraux est admise pour raisons techniques;
un dégivreur est monté par l'importateur.

Inscription dans le permis de circulation et conditions pour le permis spécial, voir la fiche complémentaire I.

Lieu et date de l'homologation Winterthur, 06.07.82

Remplace FH CH 5040 15 du 6.7.82
Nombre de vitesses

Berne, 3.8.83

Service fédéral d'homologation

Chariot de travail
(véhicule spécial)

A T L A S

1 6 0 2 E

CH 5040 15

Fiche complémentaire

I

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 104 - 1 miroir supplémentaire obligatoire, à droite, latéralement;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: des deux côtés du bras du godet;
- 138 - protection : sur la partie inférieure de la lame niveleuse;
- 141 - assurer : la tourelle; la flèche avec un appui de 1350 mm;
les commandes de la partie hydraulique de travail;
- 160 - montage : les feux prescrits, les raccords du frein de service;

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

Winterthour, 06.07.82

./.

Complément du 09.09.83 à Berne - Ad

à partir du No du châssis : 162 M 26 120 = nouvelle cabine

A noter dans le permis de circulation:

141 - Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle;
la flèche avec un appui de 1350 mm; la ceinture de sécurité doit être enclenchée.